

Inscription à l'université Panthéon Sorbonne (Paris 1)

Par **Louis92**, le **12/09/2019** à **20:44**

Bonjour, je suis actuellement en classe de terminale (série scientifique) et je suis énormément intéressé par la double licence en science politique et droit proposée par l'université Panthéon Sorbonne (Paris I).

Cependant, je n'arrive pas à trouver d'informations quant aux conditions d'admission (quelle moyenne générale est attendue ?) dans ce cursus en L1 et je suis assez nerveux avec l'ouverture de Parcoursup le 22 Janvier.

Quelqu'un pourrait-il m'aider ou m'éclairer ?

Je vous remercie pour votre compréhension et vous souhaite une bonne soirée (ou bonne journée :))

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/09/2019** à **09:33**

Bonjour

Je suis tombé sur la plaquette et il est simplement indiqué

[quote]

Modalité d'admission : L'accès dans le programme n'est possible qu'au niveau de la 1ère année de Licence (application Parcoursup)

Contactez le département (UFR) de cette formation pour plus d'informations.

[/quote]

<http://www.panthonsorbonne.fr/ufr/ufr11/scolarité/licence-doubles-licences/doubles-licences/licence-1-2-droit-scpo/>

Vous devriez leur téléphoner ou leur envoyer un mail. Mais attendez une semaine ou deux car ils sont encore en plein rush de la rentrée et ne seront peut-être pas forcément disponible pour répondre à toutes vos interrogations.

Par **Louis92**, le **13/09/2019** à **16:46**

Bonjour

Merci pour votre réponse, il est vrai que peu d'indications sont présentes que cela soit sur leur site ou sur internet en général.

J'enverrais un mail prochainement.

Bonne fin de journée.

Par **Louis92**, le **15/09/2019** à **18:57**

Je me suis rendu sur Parcoursup et à ma grande surprise j'ai lu que seulement 100 places étaient disponibles pour une double licence en Histoire et Science Politique pour environ 4000 candidats. Le nombre avancé me paraissant assez peu élevé, je voulais simplement savoir si ce dernier était correcte.

Bonne journée à tous.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/09/2019** à **07:52**

Bonjour

Encore une fois, il faut contacter la scolarité.

Étant donné qu'il s'agit d'une licence particulière, il est tout à fait possible que le responsable ait limité le nombre de places à 100.